

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Mercredi 25 septembre 1957,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite):

Discours de M. Sik (Hongrie).....	147
Discours de M. Najib-Ullah (Afghanistan).....	151
Discours de M. Popović (Yougoslavie).....	152
Discours de M. Ismail (Fédération de Malaisie).....	154

Point 8 de l'ordre du jour:

Adoption de l'ordre du jour (suite).....	155
--	-----

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. SIK (Hongrie) [*traduit de l'anglais*]: La résolution 995 (X) de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1955, par laquelle la Hongrie était admise à l'Organisation des Nations Unies en même temps que 15 autres pays, a été accueillie chaleureusement par le peuple hongrois. L'admission à l'Organisation représentait pour le peuple hongrois un moyen de contribuer, dans cette grande assemblée internationale, à la sauvegarde de la paix par ses modestes moyens.

2. Mais le peuple hongrois a été amèrement déçu à cet égard. L'Assemblée générale a adopté, depuis octobre 1956, une série de résolutions qui vont à l'encontre des grands principes de la Charte des Nations Unies et constituent une intervention dans des affaires relevant de la compétence nationale de la Hongrie. Ces résolutions n'ont pas aidé à panser les blessures infligées par la contre-révolution; elles avaient, tout au contraire, pour objet d'entraver le rétablissement pacifique de la situation.

3. Le Gouvernement hongrois était tenu de s'opposer à ces résolutions et de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté du pays. L'une de ces résolutions — la résolution 1007 (ES-II) — avait été adoptée dans l'excellente intention de venir en aide à la Hongrie, mais aucune suite réellement satisfaisante n'y a été donnée.

4. Dans la situation difficile créée par l'attaque contre-révolutionnaire, le peuple hongrois avait besoin d'aide, mais il voulait avant tout régler lui-même ses affaires intérieures et choisir les moyens par lesquels il entendait parvenir à la prospérité.

5. La contre-révolution a été une tentative de restauration du fascisme en Hongrie. Elle a entraîné une perte de près de 22 milliards de forints pour l'économie nationale, qui a failli se trouver désorganisée. Des dizaines de milliers de Hongrois ont été ainsi amenés à s'enfuir à l'étranger pour échapper au spectre du fascisme et de la crise économique, sans parler de ceux qui, en raison du rôle qu'ils avaient joué dans la contre-révolution, se sont enfuis pour échapper au châtimement. Les personnes se trouvent en grande majorité dans une

situation précaire et désirent retourner chez elles, mais, dans bien des pays, on les en empêche. La délégation hongroise présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution ayant trait à cette question et elle demandera à l'Assemblée d'aider ces personnes, en particulier les jeunes, à rentrer dans leurs foyers en Hongrie.

6. L'assistance fournie par l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les autres pays socialistes a aidé la Hongrie à surmonter les difficultés causées par la contre-révolution. La Hongrie a également reçu une certaine aide matérielle d'autres pays, en partie par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale. Bien que l'assistance politique et matérielle massive prêtée par les pays socialistes ait été d'une importance incalculable, le rétablissement de la vie économique et politique du pays a été dû avant tout au fait que le peuple hongrois a donné son appui au programme du gouvernement et n'a ménagé aucun effort pour en permettre l'exécution.

7. Aujourd'hui, la vie économique du pays évolue de façon saine. En juillet 1957, la production industrielle a été égale, et dans le cas des biens de consommation nettement supérieure, à ce qu'elle était avant la contre-révolution. L'agriculture connaît une évolution favorable analogue. L'abolition des ventes obligatoires de produits à l'Etat et l'introduction d'un nouveau système d'achat ont eu pour effet d'accroître de 20 à 25 pour 100 le revenu des agriculteurs. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, les salariés gagnent maintenant beaucoup plus qu'avant la contre-révolution. L'ordre et la tranquillité règnent en Hongrie. Les chiffres de la production, ainsi que le rétablissement économique du pays, qui a eu lieu plus tôt qu'on ne l'escomptait, sont deux des indices qui montrent le mieux que le gouvernement bénéficie de la confiance et de l'appui des masses.

8. Ces progrès ont été rendus plus difficiles du fait de la campagne politique menée contre le peuple hongrois par les grandes puissances occidentales qui ont fomenté le soulèvement contre-révolutionnaire. Cette nouvelle tentative faite en vue d'exercer une influence sur l'évolution interne du pays dans l'intérêt d'une politique de grande puissance a suscité l'indignation du peuple hongrois. Depuis plusieurs semaines la Hongrie est le théâtre d'un véritable plébiscite. Des centaines et des milliers de personnes ont participé à des réunions de protestation et jusqu'à présent 268.000 citoyens ont signé des télégrammes et des mémoires qui s'élèvent contre le Comité spécial pour la question de Hongrie, créé sur l'insistance de certaines grandes puissances, et contre l'enquête sur les affaires intérieures du peuple hongrois à laquelle il a procédé.

9. Un certain nombre de ces télégrammes ont déjà été remis au Secrétaire général. D'autres télégrammes sont actuellement entre les mains de la délégation hongroise, qui les remettra également au Secrétaire général. Je pourrais citer de nombreux passages de ces télégrammes, mais je me contenterai de donner lecture d'un

seul d'entre eux. Les travailleurs de l'usine de machines-outils d'Esztergom s'expriment comme suit :

"La question de Hongrie fait actuellement l'objet de discussions entre les Hongrois eux-mêmes. Nous avons déjà commencé la discussion de cette question en triomphant de la contre-révolution et en entreprenant un travail productif. Nous servons la cause de la paix, nous avons eu assez de destructions. Que règne la paix; c'est ce que désirent les peuples du monde."

Les autres télégrammes protestent de manière analogue contre le fait que l'on fait durer la prétendue question de Hongrie à l'Organisation des Nations Unies. Ce mouvement de protestation ne fait que s'amplifier comme une avalanche.

10. Le Gouvernement hongrois et la délégation hongroise ont présenté de nombreuses publications, mentionnant des faits et des documents convaincants, et il semble incompréhensible qu'en dépit du caractère irréfutable de ces documents la prétendue question de Hongrie continue de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ce qui rend plus difficile l'établissement de relations cordiales et amicales entre le Gouvernement hongrois et les autres pays.

11. Lorsque la délégation hongroise est venue assister à la douzième session de l'Assemblée générale, elle était persuadée que l'évolution pacifique du pays, sur laquelle les délégations devaient être amplement renseignées, convaincrail la majorité de ces délégations que leur attitude antérieure à l'égard de la question hongroise était erronée. Malheureusement, nous nous trompions. Le 14 septembre 1957, l'Assemblée, à sa onzième session, a adopté une résolution [*résolution 1133 (XI)*] qui, loin de favoriser l'évolution pacifique de la Hongrie, cherche en fait à attiser l'agitation. Cette résolution est fondée sur le rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie [*A/3592*], rapport qui, nous l'avons prouvé, déforme la vérité avec une malveillance délibérée.

12. On pourrait dire que cette résolution a été adoptée par la majorité de l'Assemblée générale, par 60 Etats. Ceci est exact; mais si l'on veut utiliser l'arithmétique, qu'il nous soit permis à nous aussi de nous livrer à un simple calcul: la population des 10 Etats qui ont voté contre le projet de résolution s'élève à 309 millions d'âmes et celle des Etats qui se sont abstenus à 520 millions, ce qui fait au total 829 millions. La population des Etats socialistes qui ne sont pas membres de l'Organisation est de 640 millions d'âmes. Nous parvenons ainsi à un total de 1 milliard 469 millions. Or, la population des 60 Etats qui ont voté en faveur de la résolution est d'environ 850 millions d'âmes. Tout commentaire serait superflu.

13. Ce n'est malheureusement pas la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'une résolution est adoptée sans qu'il soit tenu compte de l'attitude prise par la majorité *de facto* de l'humanité. Pour n'en mentionner qu'un exemple frappant, la résolution adoptée hier [*résolution 1135 (XII)*] a une fois de plus empêché les représentants véritables de la Chine d'occuper à l'Organisation la place qui leur revient de droit. Il est bien évident que de telles résolutions, qui ne tiennent pas compte des faits, affaiblissent considérablement le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

14. Pour en revenir à la résolution adoptée au sujet de la Hongrie, le peuple hongrois et son gouvernement sont convaincus que leur cause est juste. Ils ne céderont donc pas en quoi que ce soit à l'intimidation et ils ne

s'écarteront pas de la voie qui, les faits le montrent, conduit au progrès matériel et culturel du pays. A supposer que nous n'ayons pas réussi à convaincre toutes les délégations au cours de la présente discussion, l'injustice de ces résolutions sera prouvée de façon éloquente par nos actes, par le succès futur de notre œuvre constructive, et par notre politique étrangère fondée sur le principe de la coexistence pacifique.

15. A partir du moment où les travailleurs ont exercé le pouvoir en Hongrie, ils ont soutenu de toutes leurs forces les efforts déployés pour sauvegarder la paix. Sous le régime fasciste de Horthy, on enseignait aux Hongrois à haïr les pays voisins. Les conséquences de cette propagande belliqueuse, qui s'est prolongée pendant plus de 20 ans et à laquelle chaque Hongrois était constamment soumis, se font encore sentir aujourd'hui. Le Gouvernement hongrois emploie tous les moyens que lui offre l'éducation pour supprimer le chauvinisme et le nationalisme dont on s'est servi pour attiser la haine entre peuples, et s'efforce de stimuler les sentiments d'estime et de respect du peuple hongrois à l'égard des autres nations. Le Parlement hongrois a adopté une loi sur la défense de la paix et c'est en s'appuyant sur cette loi que le gouvernement supprime toutes les forces qui, dans le pays, cherchent à compromettre la paix. Les masses laborieuses sont unanimes à soutenir le gouvernement dans sa politique de coexistence pacifique entre les peuples. L'année dernière, la contre-révolution a eu dans ce domaine aussi des effets très néfastes, et elle impliquait des dangers incalculables. On a assisté à une flambée soudaine de chauvinisme et les sentiments d'hostilité à l'égard des peuples voisins ont été encouragés. Ces phénomènes dangereux ont disparu en même temps que la contre-révolution.

16. Le peuple hongrois veut jouir des fruits de son travail; il s'oppose donc fermement à toute tentative, qu'elle vienne des milieux réactionnaires hongrois ou d'une puissance étrangère, qui viserait à compromettre le résultat de ses efforts. La guerre aurait pour effet d'empêcher l'édification du socialisme, de détruire les résultats de 12 années de travail et de menacer l'existence même de la Hongrie. Aujourd'hui, ceux qui espèrent tirer profit d'une guerre ne sont plus au pouvoir et le désir de paix du Gouvernement hongrois se manifeste tant dans sa politique intérieure que dans sa politique étrangère.

17. Guidée par le principe de la coexistence pacifique, la République populaire hongroise développe ses relations avec les autres pays. Tout en maintenant son indépendance et sa souveraineté, elle est prête à conclure des accords avec tout pays qui respecte ces principes. A l'heure actuelle, la Hongrie entretient des relations diplomatiques avec 43 pays. Le Gouvernement hongrois tient particulièrement à établir des relations avec les pays qui ont obtenu récemment leur indépendance.

18. La République populaire hongroise est prête à s'entendre avec tous les pays, quel que soit leur régime social et politique, mais il y a certains Etats avec lesquels elle n'a pu établir de bonnes relations et qui sont encore hostiles à la Hongrie, qui portent contre elle des accusations injustifiées et qui suivent envers elle une politique discriminatoire à bien des égards. Au cours de la présente discussion, par exemple, le chef de la délégation italienne, ainsi que d'autres représentants, se sont de nouveau livrés, contre le Gouvernement hongrois, à des attaques virulentes comparables à celles de ces derniers mois. Malheureusement, un certain nombre de déclarations ont été faites dans le seul dessein d'empoisonner l'atmosphère et d'accroître la tension. Des

interventions comme celle du représentant de l'Australie [687ème séance], qui voudrait faire dépendre la paix de l'écrasement de l'adversaire, ne sont pas conçues dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nos relations avec le Gouvernement des Etats-Unis ne sont pas très bonnes non plus. L'attitude hostile des milieux dirigeants américains à l'égard du peuple hongrois en est seule cause. L'évolution défavorable de ces relations ne date pas de la contre-révolution; elle n'a fait qu'empirer avec elle. Même aujourd'hui, les Etats-Unis ne font pas ce qu'ils devraient pour rendre ces relations plus normales.

19. Nous voudrions améliorer nos relations avec notre voisin l'Autriche. Il faudrait cependant, pour cela, que la neutralité à laquelle le Gouvernement autrichien s'est engagé par le Traité d'Etat conclu en 1955 se manifeste plus clairement que dans le discours prononcé ce matin par son représentant [687ème séance].

20. Le Gouvernement de la République populaire hongroise est convaincu que si chaque pays respectait la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays, de bonnes relations pourraient être établies, sur la base de l'avantage commun, entre des nations dont les systèmes sociaux sont entièrement différents. Ces principes fondamentaux de la politique étrangère hongroise sont en complète harmonie avec les résolutions adoptées en 1955 à la Conférence de Bandoung et, se fondant sur ces principes, la délégation hongroise appuie le projet de déclaration [A/3673] que l'Union soviétique a présenté à l'Assemblée générale et aux termes duquel l'Organisation des Nations Unies déclarerait que la coopération entre les Etats doit être fondée sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, sur la non-agression et sur l'égalité et le profit mutuel.

21. Certains se demanderont peut-être pourquoi, dans ces conditions, la Hongrie adhère au Traité de Varsovie de 1955. Avant de répondre, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'article 11 du Traité de Varsovie, qui est ainsi conçu :

“En cas de création, en Europe, d'un système de sécurité collective, et si un Traité général européen de sécurité collective est conclu à cette fin, objectif auquel tendront constamment les efforts des parties contractantes, le présent Traité cessera de produire effet à partir du jour de l'entrée en vigueur du Traité général européen.”

22. Les milieux bellicistes des Etats-Unis augmentent la tension causée en Europe par la crainte de la guerre en continuant de réarmer la République fédérale d'Allemagne et en prolongeant la division de l'Allemagne. Dans diverses régions d'Europe, comme sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, on installe des bases atomiques. Ces milieux bellicistes s'efforcent par tous les moyens d'empêcher la réunification de l'Allemagne sur des bases démocratiques, condition essentielle de la paix et de la sécurité en Europe.

23. En raison des nécessités de sa propre défense, le peuple hongrois a dû chercher à se protéger contre les forces menaçantes des militaristes allemands et de leurs alliés, les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), en concluant des pactes d'amitié avec les peuples fraternels des Etats voisins. La Hongrie serait en effet incapable de se défendre seule. Cependant, la tension en Europe ne décroîtra pas si des blocs militaires s'opposent les uns aux autres, mais elle décroîtra si les Etats d'Europe se garantissent

mutuellement qu'ils ne résoudront leurs différends que par des moyens pacifiques.

24. L'instauration d'une atmosphère pacifique en Europe se trouve également compromise du fait que 12 ans après la fin de la guerre les Etats-Unis conservent des forces armées en Europe et coopèrent étroitement avec les militaristes allemands.

25. Au cours des réunions du Sous-Comité de la Commission du désarmement tenues à partir de mars 1957, l'Union soviétique a présenté une proposition raisonnable, fondée sur un principe de réciprocité, aux termes de laquelle les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France devraient, dans les deux ans à venir, réduire sensiblement leurs forces armées stationnées sur le territoire des pays de l'OTAN, tandis que l'URSS réduirait de façon analogue ses forces armées stationnées dans les pays du Traité de Varsovie. Ultérieurement, l'Union soviétique a également présenté une proposition tendant au retrait de toutes les troupes étrangères stationnées dans des pays européens. L'Union soviétique a présenté à nouveau ces propositions au cours de la présente session de l'Assemblée générale [681ème séance]. Le Gouvernement hongrois appuie les propositions soviétiques parce qu'elles sont un moyen de supprimer les blocs militaires, de réduire les forces armées des grandes puissances et, par suite, de faciliter la conclusion d'un accord sur la sécurité collective européenne.

26. Les milieux agressifs des grandes puissances occidentales ne semblent cependant avoir nulle intention de supprimer les blocs militaires auxquels ils appartiennent et leurs bases de guerre. Selon une déclaration du Comité des allocations budgétaires (Appropriations Committee) du Congrès des Etats-Unis, reproduite par l'agence United Press le 10 août 1957, les Etats membres de l'OTAN ont doublé leur puissance militaire depuis 1950. Au cours de la même période, les Etats-Unis ont consacré 254 milliards de dollars aux armements, tandis que leurs alliés, grâce à l'aide efficace des Etats-Unis, ont dépensé de leur côté 124 milliards de dollars. La République fédérale d'Allemagne, qui est devenue membre de l'OTAN en 1954, a consacré à cette fin 8 milliards 700 millions de marks au cours de l'exercice 1956-1957, et les crédits ouverts pour l'exercice 1957-1958 s'élèvent à 9 milliards de marks. Cela n'a pas empêché le Comité des allocations budgétaires du Congrès des Etats-Unis de regretter que le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest ne progresse pas à un rythme plus rapide. Nul n'ignore que le gouvernement Adenauer construit des centaines de casernes et achète aux Etats-Unis et à d'autres pays des armes lourdes et des armes nucléaires pour des sommes se chiffrant en milliards de dollars; en outre, on constate à bien des indices que malgré les interdictions contenues dans les Accords de Paris de 1954, l'Allemagne de l'Ouest se prépare à fabriquer elle-même des armes atomiques. Le fait que 38 généraux, 237 colonels et 225 lieutenants-colonels de l'ancienne Wehrmacht nazie ont été nommés à divers postes dans la nouvelle armée de l'Allemagne de l'Ouest constitue une autre cause de préoccupation. On a donc lieu de craindre que la Bundeswehr nouvellement organisée ne ressuscite l'esprit hitlérien. Les souffrances cruelles subies par le peuple hongrois au cours des deux guerres mondiales l'ont amené à connaître la barbarie des militaristes allemands, et le souci de ses intérêts essentiels le pousse à demander la suppression des bases atomiques situées sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et l'interdiction de tout armement nucléaire pour les forces armées de l'Allemagne de l'Ouest.

27. Un accord sur le désarmement résoudrait ces problèmes. Mais l'expérience a montré que, chaque fois qu'un accord paraissait possible lors des récentes réunions du Sous-Comité de la Commission du désarmement tenues à Londres, grâce aux efforts inlassables de l'Union soviétique, les puissances occidentales se sont retranchées derrière de nouvelles conditions dont elles faisaient dépendre l'adoption de premières mesures concrètes. Pourtant, dans les circonstances actuelles, il est impossible de retarder la conclusion d'un accord.

28. Le peuple hongrois se préoccupe tout particulièrement de ce que les négociations relatives à l'interdiction des armes atomiques n'ont pas jusqu'à présent abouti. Qui plus est, les Etats-Unis installent un matériel atomique spécial sur le territoire de plusieurs pays membres de l'OTAN. Les deux grandes puissances occidentales ont refusé de mettre un terme aux expériences nucléaires, ou n'y ont consenti que sous réserve de conditions complexes, empêchant ainsi délibérément l'adoption des propositions de l'URSS et de l'Inde relatives à la suspension temporaire, sous contrôle international, de ces expériences. La fabrication des armes atomiques a pratiquement provoqué entre les grandes puissances une rivalité qui fait peser sur l'humanité tout entière le risque d'une nouvelle guerre et de souffrances indicibles. La Hongrie, qui n'est pas très éloignée de l'Allemagne de l'Ouest, s'inquiète tout particulièrement de la possibilité d'une guerre nucléaire.

29. La délégation hongroise estime que la cessation des expériences nucléaires peut être appliquée immédiatement et sans condition. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'y sont refusés jusqu'à présent, bien que la proposition soviétique relative à ce point garantisse pleinement le contrôle efficace des mesures envisagées.

30. Etant donné que les essais d'armes atomiques ont déjà considérablement augmenté la radio-activité de l'atmosphère et que la santé des générations futures aussi bien que la nôtre s'en trouve menacée, la délégation hongroise appuie la proposition tchécoslovaque [A/3614 et Add.1] tendant à réunir aussitôt que possible une vaste conférence scientifique internationale pour étudier les effets des radiations. En outre, elle estime qu'il faut prendre des mesures en vue d'empêcher tout nouvel accroissement de la radio-activité.

31. La concurrence que se livrent les grandes puissances dans la production des armes atomiques et des armes à l'hydrogène, au risque de provoquer une guerre et d'infliger des souffrances incalculables à l'humanité, rendent indispensable l'adoption d'autres mesures. C'est pourquoi la délégation hongroise attache beaucoup d'importance à la proposition de l'URSS [A/3674] qui demande aux Etats intéressés de s'engager à suspendre provisoirement la fabrication des armes nucléaires. Faire dépendre l'acceptation de cette proposition concrète de conditions inacceptables équivaut à commettre un crime contre l'humanité.

32. Je voudrais maintenant traiter un certain nombre d'autres problèmes internationaux importants. Les centres de propagande, auxquels le Gouvernement des Etats-Unis prête un important appui financier, intensifient leur activité et cherchent à fomenter des troubles dans les pays qui se refusent à céder aux intérêts de la politique impérialiste. Ces centres poursuivent leur action subversive sur le territoire de nombreux pays, comme ils l'ont fait en Hongrie, dans l'espoir de remplacer le régime au pouvoir par un régime qui servirait une politique de guerre. Cette politique a déjà eu pour résultat de compromettre la situation au Moyen-Orient.

C'est ainsi que tout récemment le Gouvernement syrien a été obligé de prendre des mesures énergiques pour faire échouer le coup d'Etat tenté avec l'aide du Gouvernement des Etats-Unis. En Syrie, la conspiration a été organisée dans le cadre de la prétendue "doctrine Eisenhower", qui a pour objet de remplir le vide créé par la perte d'influence subie par le Royaume-Uni et la France dans les pays arabes. Tout cela peut faire du Moyen-Orient le dangereux foyer d'une nouvelle guerre.

33. D'autres pays du Moyen-Orient livrent également une lutte acharnée contre les nouvelles formes du colonialisme et, bien que leur cause soit celle du droit et de la justice, l'Organisation des Nations Unies ne leur a pas encore accordé une aide efficace dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

34. Des milliers de patriotes sont emprisonnés et tués en Algérie, et cette situation dure déjà depuis un certain temps. Il s'agit, en fait, d'une véritable guerre. Plus de 500.000 soldats français combattent la population algérienne, qui a organisé la résistance dans tout le pays. La guerre a pris une telle ampleur, aujourd'hui, que la vie des combattants n'est plus seule en danger; toute la population civile de l'Algérie vit sous une menace constante. L'Organisation des Nations Unies agirait conformément à l'esprit de la Charte si elle adoptait une résolution invitant la France à reconnaître au peuple algérien le droit de disposer librement de lui-même, et à entamer sans retard des négociations avec les représentants du peuple algérien afin de mettre immédiatement fin aux combats.

35. Cet été, les forces nationales de l'Oman ont pris les armes dans l'espoir de porter au pouvoir un gouvernement capable de mener, dans l'indépendance et la souveraineté, une politique conforme aux intérêts du pays. Le Gouvernement du Royaume-Uni est intervenu, au nom du Sultan qui défendait les intérêts des capitalistes britanniques, dans un conflit purement intérieur, et les troupes britanniques ont fait des milliers de victimes parmi les patriotes de l'Oman. Les Etats arabes en ont appelé au Conseil de sécurité mais celui-ci a refusé d'agir¹.

36. De même, la situation n'est toujours pas réglée à Chypre. En février 1957, au cours de sa onzième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [résolution 1013 (XI)] invitant les autorités britanniques et les patriotes chypriotes à trouver "une solution pacifique, démocratique et juste". Cependant, aucune négociation n'a encore été entamée. Au contraire, les autorités britanniques continuent à faire régner la terreur: plus de 1.000 Chypriotes innocents sont en prison et subissent les tortures les plus barbares. Ici aussi, l'attitude du Gouvernement hongrois est dictée par le souci de sauvegarder la paix. Les actes d'agression commis dans le Proche-Orient contiennent le germe d'une nouvelle guerre mondiale.

37. L'Organisation des Nations Unies contribuerait à apaiser la tension internationale si elle usait du prestige dont elle jouit dans le monde entier pour mettre fin à la discrimination qui s'exerce contre certains pays. On ne saurait reconnaître à l'Organisation des Nations Unies un caractère universel tant qu'une politique discriminatoire tient à l'écart de l'Organisation des représentants de la République populaire de Chine. Les forces de guerre ne seront vaincues définitivement que lorsque l'on admettra que tous les pays ont le droit de

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, douzième année, 784ème séance.

choisir librement leur système social. Dans l'intérêt de la paix universelle, il est indispensable que tous les pays, quel que soit leur système social, collaborent à la solution des problèmes qui se posent. Les problèmes qui se posent en Asie ne peuvent être résolus sans la Chine ni la paix mondiale assurée sans elle, car la Chine est l'un des pays les plus puissants du monde et certainement le plus peuplé. Cependant, cédant à la pression du Gouvernement des Etats-Unis, l'Organisation des Nations Unies continue d'exclure les représentants du peuple chinois, et cela simplement parce qu'ils ont choisi la voie du socialisme. Une telle attitude est absolument contraire aux principes fondamentaux de la coexistence pacifique des peuples et elle empêche de faire échec aux forces qui s'exercent pour provoquer la guerre.

38. La délégation hongroise estime que l'Assemblée générale a d'importants problèmes à résoudre pour encourager la coopération économique entre nations. Elle doit prendre des mesures concrètes afin de régler la question, depuis longtemps en suspens, de l'assistance aux pays économiquement sous-développés. L'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher à supprimer les obstacles qui s'opposent à l'établissement de relations économiques saines dans le monde. Comme il reste encore à examiner toute une série de problèmes économiques urgents, la délégation hongroise considère comme opportune la proposition de l'URSS tendant à réunir une conférence économique mondiale [681ème séance].

39. Compte tenu des considérations qui viennent d'être exposées, la délégation hongroise est d'avis que l'Assemblée générale devrait surtout se préoccuper, au cours de la douzième session, de la coexistence pacifique des peuples, de l'interdiction des armes atomiques, du désarmement et des problèmes du Moyen-Orient. Ma délégation estime de son devoir de contribuer à apporter à toutes ces questions une solution qui réponde aux véritables intérêts de l'humanité.

40. M. NAJIB-ULLAH (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de la délégation afghane à l'occasion de votre élection unanime et si méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Il m'est aussi agréable d'adresser à mes collègues les salutations du Gouvernement royal d'Afghanistan et de transmettre à l'Assemblée générale les vœux qu'il forme pour le succès de sa présente session.

41. Notre attachement à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la Charte et à ses principes, notre adhésion sans réserve aux principes des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes non seulement se fondent sur des considérations idéologiques mais sont le fruit de l'expérience acquise par un petit Etat libre dans le climat troublé de l'époque moderne. Nous croyons que la paix mondiale ne peut être assurée que sur ces bases et que notre prospérité future dépend du maintien de la paix. Loin de nous l'idée de nous ériger en moralistes; au contraire, c'est en toute humilité que nous exprimons notre conviction que les autres Etats Membres sont eux aussi attachés à ces principes que nous le sommes.

42. La délégation afghane a fixé son attitude au cours de précédentes sessions de l'Assemblée en s'inspirant de ces principes; elle continuera à le faire à la session actuelle. L'attitude de la délégation afghane n'est caractérisée par aucun sentiment d'hostilité envers un pays ou un groupe de pays et n'est fondée sur aucune idée qui ne soit compatible avec l'idéal fondamental de l'Organisation des Nations Unies, qui est qu'aucune

distinction ne doit être faite entre les Etats Membres pour des raisons d'ordre géographique.

43. Le monde a été le théâtre d'une extraordinaire évolution au cours des 12 dernières années. Les mouvements nationalistes d'Asie et d'Afrique sont nés aussi spontanément que ceux des continents européen et américain au cours du siècle dernier. Si donc nous avons appuyé ces mouvements, c'est parce que nous en avons compris le caractère en toute objectivité et aussi parce que nous souhaitons voir régler les problèmes internationaux par la compréhension et la bonne volonté mutuelles, non par la violence et le sang. Cette ligne de conduite reste la nôtre aujourd'hui: nous ne sommes animés d'aucun sentiment hostile ou fanatique à l'égard d'un autre pays quel qu'il soit.

44. L'accession à l'indépendance de la Fédération de Malaisie et son admission à l'Organisation des Nations Unies constituent l'un des meilleurs exemples que l'on puisse invoquer car on peut y voir, d'une part, la justification des aspirations légitimes d'une grande nation, d'autre part, un témoignage de générosité et de compréhension de la part d'une grande puissance, en l'occurrence le Royaume-Uni. Aussi, ces deux pays méritent d'être sincèrement félicités et leur exemple devrait être suivi dans des cas analogues.

45. Nous n'ignorons pas que l'Organisation des Nations Unies a eu de nombreuses difficultés à surmonter et que les problèmes qui se posent au monde moderne se présentent sous des aspects divers. Nous n'ignorons pas non plus que les problèmes humains sont extrêmement complexes, que les problèmes politiques et économiques qui se posent sur le plan national ont des répercussions étendues et qu'il est impossible d'examiner un problème particulier en l'isolant complètement des autres problèmes mondiaux. Malgré toutes ces difficultés, il n'y a pas de raison, semble-t-il, pour que nous ne puissions nous faire une idée plus exacte de l'évolution normale du monde.

46. Nous avons heureusement vu notre grande organisation, sous l'impulsion de son éminent secrétaire général et de ses dévoués collaborateurs, progresser sur la voie qui lui avait été tracée il y a 12 ans. C'est là un motif d'espoir, une preuve certaine de progrès; nous sommes convaincus qu'en réservant notre attachement aux principes et à l'esprit de la Charte, nous réussirons progressivement à surmonter bien d'autres difficultés.

47. Notre optimisme se fonde sur la constatation que les peuples du monde savent que la paix ne sera sauvegardée, en fin de compte, que si tous les pays appliquent une politique conforme à l'esprit de la Charte. Il n'est personne parmi nous qui ne soit persuadé qu'une autre guerre aurait pour conséquence la destruction complète de tout ce qui fait la beauté, la valeur et la joie de l'existence et peut-être même l'anéantissement de la vie elle-même.

48. Les Afghans n'ont d'autre ambition que de préserver leur liberté, d'accroître leur prospérité et de prendre place parmi les nations modernes. Nous sommes profondément attachés à nos traditions et à notre patrimoine spirituel ainsi qu'à notre constitution, qui est l'expression spontanée du génie de notre pays. Nous nous efforçons de les préserver et nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à défendre notre liberté et notre intégrité territoriale — et cela non seulement en paroles. Par bonheur, la stabilité de notre position et le caractère sincère de notre neutralité ont été éprouvés avec succès au cours des 50 dernières années, notamment entre les deux guerres mondiales.

Pour développer et moderniser notre pays, nous avons besoin du concours et de l'assistance des pays plus évolués, et nous sommes reconnaissants de l'aide que nous recevons.

49. Nous attachons beaucoup de prix à l'assistance technique que nous prête l'Organisation des Nations Unies; nous l'apprécions non seulement pour ce qu'elle nous apporte mais aussi pour les possibilités qu'elle nous offre de resserrer notre collaboration avec l'Organisation internationale.

50. L'Afghanistan est partisan du règlement pacifique des différends internationaux et de tous les problèmes mondiaux, quelle que soit leur importance. Nous avons réussi dans le passé à régler bon nombre de nos propres problèmes par des négociations directes, en recourant aux bons offices, aux conseils et à l'aide technique de nos amis ainsi qu'à d'autres moyens pacifiques de conciliation. Nous nous efforçons maintenant, nous continuerons à le faire à l'avenir, de régler nos autres difficultés par les mêmes méthodes, sur la base d'un examen objectif et impartial des données et en nous fondant sur les principes du droit et de la justice.

51. A notre avis, lorsque les méthodes de conciliation échouent dans les règlements de questions internationales en litige, les problèmes doivent, en dernière instance, être portés devant l'Organisation des Nations Unies et la Cour internationale de Justice. De nombreuses et importantes questions figurent à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Du règlement de ces questions dépendent le sort du monde et le maintien de la paix. Comme tous les autres membres de l'Assemblée, nous espérons qu'il sera possible de leur donner une solution équitable et satisfaisante dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous sommes prêts, pour notre part, à collaborer dans la modeste mesure de nos moyens, à la recherche de telles solutions.

52. M. POPOVIC (Yougoslavie): Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter, au nom de la délégation de la Yougoslavie, de votre élection aux fonctions élevées de Président de l'Assemblée générale.

53. Au moment où nous nous réunissons cette année, la situation internationale est, dans l'ensemble, meilleure qu'elle ne l'était lors de la onzième session. Cependant, la tension est encore grave dans le monde et il nous reste bien des sujets de préoccupation. Il ne me paraît guère nécessaire d'insister sur les données essentielles de la situation actuelle. Nous sommes, je le crois, tous plus ou moins d'accord à ce sujet. Il s'agit donc moins, désormais, de l'analyser que de voir ce que nous pouvons faire pour y remédier.

54. Ce qui, à notre avis, domine toute la situation actuelle, ce qui la caractérise, c'est que le monde continue d'être divisé en blocs hostiles, et plus particulièrement en blocs militaires. Cette division demeure l'aspect essentiel des relations internationales. Politiques et méthodes sont, le plus souvent, élaborées en fonction de cet état de choses. C'est là, je crois, un fait généralement admis. Il n'importe pas tant, aujourd'hui, de rechercher quand et comment se sont formés ces blocs. Pour notre part, nous sommes enclins à en chercher les causes dans la politique des zones d'influence qui a caractérisé la période d'après guerre. Il me semble que peu d'entre nous pourraient nier aujourd'hui que cette division du monde en blocs soit un mal. Certains peuvent penser que c'est un mal nécessaire, mais c'est à peu près tout le bien que l'on en peut dire. Peu d'entre nous peuvent

croire encore que ce système des blocs permettra d'arriver à un règlement des problèmes internationaux en suspens. Il est bien évident, au contraire, que leur existence même constitue désormais le plus grand obstacle à tout règlement de ce genre. Il est difficile de croire qu'aucune des grandes puissances puisse, en connaissance de cause, déclencher une guerre générale. Quant aux guerres localisées, ou aux guerres dites "restreintes", dont on parle maintenant de temps à autre, il ne peut s'agir là, étant donné les conditions actuelles, que d'une tragique contradiction dans les termes. Les motifs d'ordre défensif que l'on invoque encore pour justifier l'existence des blocs militaires sont donc un argument que la plupart d'entre nous trouvent de moins en moins convaincant.

55. Etant donné les dangers évidents que crée l'existence continue de ces groupements, le concept d'alliance défensive a beaucoup perdu de la valeur à laquelle il pouvait prétendre auparavant et devrait par conséquent être remplacé par un système efficace de sécurité collective. Les nations courent aujourd'hui un danger majeur. Elles risquent de voir la politique, dont ces blocs sont ensemble l'expression et l'instrument, engendrer, en dépit des intentions, par un effet pour ainsi dire automatique de leur logique interne, un état de fait dans lequel la guerre menacerait toutes les nations d'anéantissement. Faire intervenir des considérations idéologiques dans le système des blocs ne sert, naturellement, qu'à aggraver encore les divisions actuelles.

56. La politique qui émane de ce système, appuyé sur des positions de force créées par l'accumulation des armes et par l'établissement, dans le monde entier, de réseaux de bases militaires, est née, en fait, des conditions de la guerre froide qu'elle tend à perpétuer. Il est clair que si la méfiance et le doute servent de principe directeur de la vie internationale, les différences s'en trouvent considérablement aggravées, et il est infiniment plus difficile de trouver une solution aux problèmes internationaux. Ce n'est certainement pas la voie qui permettra d'arriver à des résultats constructifs.

57. Voilà pourquoi, à notre avis, la politique d'un Etat ne peut pas être évaluée d'après les professions de foi ou les déclarations d'ordre idéologique qu'il aura faites, mais d'après la mesure dans laquelle cette politique favorise, en fait, les principes de l'indépendance, de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, et de la coopération internationale fondée sur l'égalité entre tous les pays. Elle doit être jugée d'après la mesure dans laquelle elle contribue réellement à aplanir les désaccords actuels, à écarter les barrières, à faire renaitre la confiance et à régler les différends par voie d'accords, et non en s'appuyant sur la force.

58. Il est encourageant de voir qu'un nombre croissant de pays s'orientent en fait vers cette attitude qui, du point de vue d'un développement constructif, est la seule réaliste. Il ne fait aucun doute que la responsabilité principale incombe, à cet égard, aux grandes puissances. Bien entendu, le succès dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle celles-ci voudront régler leurs différends et seront capables de le faire au moyen de concessions mutuelles. Ceci ne signifie nullement que les petits Etats n'aient pas, eux aussi, à jouer un rôle beaucoup plus important que cela n'a été le cas jusqu'à présent. D'autant plus qu'en ce qui concerne les grands problèmes internationaux, ils ne devraient pas être préoccupés par des considérations de politique de puissance. Ces Etats pourraient beaucoup aider à surmonter les différends actuels et à favoriser les tendances

propices à l'établissement de relations internationales plus satisfaisantes et d'une paix plus stable.

59. Les méthodes et principes que j'ai essayé d'exposer ici sont ceux que la Yougoslavie s'efforce d'appliquer de façon suivie dans sa politique étrangère. Nous nous sommes efforcés de coopérer aussi pleinement et aussi activement que possible avec tous les pays, quels que soient leur régime politique et social ou leur idéologie. Je crois pouvoir dire que nous avons réglé les principales questions en suspens entre notre pays et tous les pays voisins, et que nous avons noué avec eux des relations de confiance et de bonne volonté mutuelles. Si nous sommes parvenus à ce résultat, c'est que nous n'avons pas cédé à la suspicion ou au doute et que nous nous sommes efforcés, dans un esprit de confiance plus large, d'aller aussi loin que possible dans la voie de l'entente. Nous avons radicalement amélioré et consolidé nos relations avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe orientale. Nous avons développé encore davantage nos bonnes relations avec les pays occidentaux. Nous avons continué à collaborer étroitement avec ce qu'il est convenu d'appeler les "pays non engagés" de l'Asie et de l'Afrique. Ce faisant, nous avons, à mon avis, non seulement servi nos propres intérêts nationaux, mais également contribué, du mieux que nous pouvions, au maintien de la paix en général. Ainsi, c'est dans cet esprit que nous avons récemment donné notre appui à l'initiative prise il y a quelque temps par le Gouvernement roumain en vue d'améliorer les relations entre les pays balkaniques.

60. Je voudrais maintenant passer de ces considérations générales à certains des problèmes plus concrets qui se posent à nous, ce qui me permettra, je pense, d'illustrer certaines de mes observations précédentes. J'aimerais commencer par le problème du désarmement, où se retrouvent, en fait, tous les autres problèmes. Par désarmement, nous entendons, évidemment, un désarmement progressif et contrôlé, englobant aussi bien l'armement classique que nucléaire. Ceci est généralement admis, en dépit des discussions stériles que l'on entend encore au sujet de la priorité du contrôle ou du désarmement, alors qu'il est évident qu'ils doivent nécessairement aller de pair.

61. Les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement ont, une fois de plus, abouti à une impasse. Nous voulons croire que cette situation, plus alarmante chaque fois qu'elle se reproduit, n'est cependant que passagère. Certains signes avaient permis d'espérer qu'un accord interviendrait sur plusieurs points précis. Malheureusement, dès qu'intervinrent des considérations plus vastes de stratégie militaire, les points de désaccord se sont de nouveau multipliés, et les perspectives d'un accord ont à nouveau reculé.

62. En fait, il est de plus en plus manifeste que tout progrès réel dans le domaine du désarmement restera difficile à atteindre tant que l'on ne s'efforcera pas, en même temps, d'atténuer les tensions entre nations et d'améliorer les relations politiques, économiques et culturelles entre l'Est et l'Ouest, ainsi que d'éliminer toutes les formes de restriction et de discrimination dont la politique à l'égard de la Chine nous fournit un exemple extrême. Les diverses mesures à prendre en vue du désarmement pourraient alors être étudiées strictement d'après leur valeur intrinsèque sans qu'elles soient conditionnées les unes par les autres et surtout sans qu'on les fasse dépendre de la solution préalable de problèmes politiques. Ceci permettrait de considérer ces mesures en fonction d'un renforcement de la paix et non des exigences d'une stratégie mondiale, en fonction de la

nécessité de mettre fin à la course aux armements plutôt que de chercher à s'y assurer une avance. Ceci permettrait enfin de renverser cette tendance en ramenant progressivement l'équilibre des armements à un niveau de plus en plus bas. Je ne pense pas qu'il puisse encore y avoir quelqu'un qui prétende que la force destructrice terrifiante des armes modernes représente une garantie contre leur emploi.

63. En temps voulu, ma délégation précisera sa position sur les divers aspects du problème du désarmement et sur les propositions que nous aurons à examiner. Nous croyons fermement que de nouveaux efforts devraient être faits pour trouver une base commune de plus en plus large entre les deux principales propositions qui ont été soumises au Sous-Comité de la Commission du désarmement et de nouveau ici au cours de la discussion générale.

64. Il y a cependant une question sur laquelle je voudrais insister dès à présent: il s'agit de la cessation des essais d'engins nucléaires à des fins militaires. J'ai à peine besoin de souligner combien cette question pèse sur l'atmosphère internationale en général comme sur l'ensemble du problème du désarmement. On se rend compte combien il est urgent d'apporter une solution à cette question quand on songe que la sécurité et le bien-être d'une grande partie de l'humanité sont en jeu. Rien n'autorise à lier en quoi que ce soit cette question à d'autres et, notamment, à d'autres mesures dans le domaine du désarmement. Le fait que l'on prétend encore parfois que la cessation des essais d'engins nucléaires n'entre pas dans le domaine du désarmement ne représente pas une raison de l'ajourner davantage.

65. La situation qui règne au Moyen-Orient a, non sans raison, tenu une grande place dans notre discussion. Cette région névralgique semble une fois de plus en proie à de graves tensions qui mettent à rude épreuve la paix du monde tout entier. La cause de ces tensions, on ne peut guère la chercher ailleurs que dans les tentatives pour faire entrer cette région dans le cadre des grands blocs militaires qui, sans aucun doute, se sont montrés préjudiciables aux aspirations et aux intérêts des pays du Moyen-Orient. Puis-je rappeler ici que nous avons dès le début mis en garde contre les conséquences inévitablement négatives de l'application de telles conceptions? Les événements nous ont malheureusement donné raison.

66. Les Etats du Moyen-Orient devraient être aidés dans leurs efforts tendant à asseoir leur indépendance sur des bases économiques et politiques solides. Les intérêts économiques que d'autres puissances peuvent posséder dans cette partie du monde ne sauraient être sauvegardés que par une coopération fondée sur l'égalité et sur le respect mutuel. Assurément, ces intérêts cessent d'être légitimes lorsqu'ils impliquent la domination ou l'intervention.

67. Dans l'état actuel des choses, la situation créée par la pression croissante exercée sur la Syrie est particulièrement inquiétante. Certaines mesures parfaitement normales prises par la Syrie dans un domaine qui relève de sa compétence exclusive ont servi de prétexte à une pression fondée sur de fausses accusations à propos de prétendues intentions agressives. La Syrie, comme tous les autres pays, a le droit de vivre en paix et de s'organiser comme elle l'entend.

68. La situation qui continue de régner en Algérie ne peut aussi que nous inspirer les plus grandes appréhensions. La politique de répression armée se poursuit et, jusqu'à présent, il ne semble pas que la guerre soit

sur le point de se calmer. Il devrait cependant être clair que l'on ne saurait arriver à résoudre cette question que par des moyens pacifiques et sur une base équitable acceptable aux parties en présence, en reconnaissant au peuple algérien le droit de libre détermination. Un tel règlement servirait en même temps les intérêts réels de la France.

69. Je voudrais mentionner ici la très importante question de Chypre et exprimer notre espoir que, grâce à la bonne volonté de tous, une juste solution sera bientôt apportée à cette question.

70. Je passe maintenant à quelques problèmes économiques qui sont la cause principale de l'instabilité générale qui règne dans le monde et qui doivent donc être résolus d'urgence. L'un de ces problèmes provient de ce qu'en dépit de la prospérité actuelle de certaines parties du monde, les fluctuations économiques conduisent à un déséquilibre de plus en plus grand de l'économie mondiale. Il ne fait aucun doute que cette évolution inquiétante ne peut être surmontée que par la coopération, et non par l'adoption de mesures restrictives. A notre avis, des consultations entre les gouvernements sur les questions économiques les plus urgentes seraient, comme le Conseil économique et social l'a recommandé [*résolution 654 E (XXIV)*], un excellent moyen de favoriser la coopération économique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

71. L'un des problèmes économiques les plus épineux auxquels le monde doit faire face est celui de l'écart entre les pays développés et les pays sous-développés, qui ne cesse de s'aggraver, car, bien que les pays sous-développés redoublent d'efforts pour accélérer leur développement économique, l'abîme qui les sépare des régions développées ne fait que se creuser. Nous avons la conviction que c'est avant tout à la communauté internationale qu'il appartient de favoriser un développement plus régulier et plus dynamique de l'économie mondiale par des actions internationales nouvelles tendant à accélérer le développement économique des pays sous-développés.

72. L'une des plus urgentes parmi ces questions est incontestablement la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Ma délégation espère que l'Assemblée fera sienne la recommandation, relative à la création du Fonds et à la mise sur pied d'une commission préparatoire, adoptée à la vingt-quatrième session du Conseil économique et social [*résolution 662 B (XXIV)*].

73. Je n'ai pas essayé de faire ici l'exposé complet des vues de mon gouvernement en matière de politique étrangère. Je pense d'ailleurs que ces vues sont suffisamment connues. Elles sont appliquées dans notre pratique quotidienne et ont été exposées dans nombre de déclarations et dans maints documents. Certes, les problèmes auxquels nous avons à faire face ne sont pas faciles à résoudre. Ils ne peuvent être résolus que dans le cadre de mesures destinées à améliorer les relations internationales et à consolider la paix. En fait, on ne peut les comprendre pleinement que si on les étudie en fonction de cette amélioration générale et des conditions qu'elle pose.

74. L'Organisation des Nations Unies est manifestement appelée à jouer un rôle primordial dans l'accomplissement de cette tâche. C'est d'ailleurs là un rôle que notre organisation joue déjà. Elle a déjà aidé à atténuer les différends qui déchiraient le monde et a contribué à surmonter plus d'une crise. L'Organisation des Nations Unies étant, en un sens, la concrétisation et le symbole

de la seule politique qui, dans les circonstances actuelles, peut assurer une paix stable et durable, elle est aussi l'instrument le plus efficace de cette politique. A cet égard l'Assemblée générale a, me semble-t-il, une tâche essentielle à accomplir. Je n'ai pas besoin d'ajouter en terminant que, dans l'accomplissement de ces tâches, l'Organisation des Nations Unies aura l'appui plein et entier de mon pays.

75. M. ISMAIL (Fédération de Malaisie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la douzième session de l'Assemblée générale. Nous n'oublierons pas que c'est sous votre présidence que la Fédération de Malaisie a été admise à l'Organisation des Nations Unies.

76. Nouveau venu à l'Assemblée, ce n'est pas sans hésitation, je dois l'avouer, que j'ai décidé de participer à la discussion générale. Je voudrais indiquer sans plus attendre qu'en tant que nouvelle nation indépendante, pleinement responsable de la gestion de ses affaires intérieures et extérieures, la Fédération de Malaisie n'a pas encore un mois d'âge. Avant le 31 août 1957, les affaires extérieures de mon pays relevaient entièrement du Gouvernement du Royaume-Uni et nous ne prenions aucune part à leur gestion. C'est à partir de cette date que les habitants de la Fédération de Malaisie ont assumé la pleine responsabilité des affaires extérieures de leur pays, partant, pour ainsi dire, de zéro. Dès les premières heures de notre indépendance, on nous a demandé ce qu'était notre politique étrangère. A notre avis, il convient de ne faire à ce sujet que des déclarations conçues en termes généraux, car nous devons inévitablement attendre quelque temps avant de formuler notre politique à l'égard de questions particulières, après leur avoir consacré tout l'examen attentif qu'elles méritent. En termes généraux donc, la politique étrangère de la Fédération de Malaisie consiste à sauvegarder notre indépendance et à vivre en paix et en harmonie avec toutes les nations amies du monde.

77. Nous n'ignorons rien des problèmes nombreux et variés qui se posent aujourd'hui au monde, problèmes dont certains risquent de menacer la paix et la sécurité internationales et exigent une solution. Nous savons qu'en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, et si petite que soit notre nation, nous avons notre mot à dire dans la discussion de ces problèmes vitaux et nous avons un rôle à jouer pour tenter de leur trouver une solution. Etant donné notre admission récente à l'Organisation, je n'avais pas l'intention de parler des problèmes dont l'Assemblée générale est saisie, mais, après avoir écouté les représentants qui ont pris la parole avant moi et dont certaines déclarations ont trouvé un écho dans nos cœurs, j'estime que je dois à mon tour me faire entendre.

78. Je voudrais tout d'abord remercier les nombreux représentants qui, au cours de la discussion générale, ont eu des paroles aimables pour accueillir mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été particulièrement sensibles au discours du représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a déclaré [*683ème séance*] que la vitalité de l'Organisation se manifestait non seulement dans l'ampleur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale mais aussi dans sa composition toujours plus vaste et presque universelle. Il n'y a jamais eu sans doute, dans l'histoire troublée du monde, de moment où tant de choses dépendent de la façon dont l'Organisation saura résoudre les problèmes qui menacent la paix et la prospérité du monde entier. La vitalité dont l'Organisation des Nations Unies fera preuve pour résoudre

ces problèmes dépend de ses membres, et je suis certain que la composition toujours plus large et presque universelle de l'Organisation contribuera à cette vitalité indispensable.

79. Ceci m'amène à la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à propos de laquelle nous avons entendu ici même de sages paroles. Je ne saurais faire mieux que de citer le représentant de l'Irlande:

"Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est... le grand principe qui doit guider l'Assemblée dans sa recherche d'un ordre mondial juste et pacifique." [682^e séance, par. 29.]

80. C'est pour avoir cru fermement en ce principe que le peuple de mon pays a accédé à l'indépendance. C'est pour avoir cru énergiquement en ce principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que le nationalisme malais a trouvé les forces nécessaires dans sa lutte pour l'indépendance. Nous ne pouvons plus nous permettre de porter atteinte à ce principe si nous voulons rechercher un ordre mondial juste et pacifique. Nous sommes fermement convaincus que c'est là le principe directeur qui permettra de résoudre les problèmes qui se posent en Afrique, dans le Moyen-Orient et dans la région du monde où nous vivons et auxquels l'Assemblée générale doit faire face. Le colonialisme, c'est-à-dire la négation absolue du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est la cause profonde des souffrances et des litiges qui existent aujourd'hui dans le monde. Mon pays a appris que tant que le colonialisme existait, on ne pouvait détourner les énergies de la population vers la lutte contre le "communalisme", qui était le spectre menaçant évoqué dans la société plurale de Malaisie, ou contre le communisme militant, qui cherchait à renverser le gouvernement constitué du pays. Tant qu'existera le colonialisme, les populations qui y sont assujetties consacreront leur énergie à sa suppression, à l'exclusion de tout autre but. Il ne saurait en être autrement. Une expérience cruelle et amère a appris au monde entier que des nations ne peuvent vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie tant que le colonialisme existe sous une forme ou sous une autre et que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour tous les pays, est méconnu. Par suite de leur assujétissement à des puissances coloniales, certains territoires ont été utilisés comme des pions dans la lutte des idéologies mondiales. Il existe un proverbe malais qui dit: *gajah berjuang, runtu juga yang bernasa* (quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit).

81. Lorsqu'un pays échappe à l'étreinte paralysante du colonialisme, lorsqu'un peuple colonisé ne consacre plus ses énergies à la lutte contre le colonialisme mais à son propre salut, le monde entier, l'histoire le montre, en profite. Il m'est facile de citer l'exemple des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et, bien entendu, plus près de nous, l'exemple éclatant de l'Inde, dont nous nous plaignons à reconnaître les efforts inlassables en faveur de la paix et l'influence considérable qu'elle a acquise aujourd'hui dans le monde.

82. De même que l'Irlande, de même que la Nouvelle-Zélande, nous sommes une petite nation. Notre position de petite nation, récemment parvenue à l'indépendance, et qui vient de prendre sa place dans la famille des nations, est peut-être unique dans le monde. Notre société est de celles que l'on qualifie de plurales. Trois races principales, qui ont de la vie des conceptions différentes, y vivent côte à côte, et le nationalisme les a étroitement rapprochées dans la fraternité et dans l'unité en vue d'un but commun. Le nationalisme et notre foi inébranlable dans la démocratie maintiendront et favo-

riseront, nous en sommes convaincus, cette unité des races en Malaisie, mais en vue d'atteindre désormais ces objectifs ultimes que constituent la paix et la prospérité pour tout notre peuple et des relations amicales avec tous les pays. Il est évident à nos yeux que la condition préalable pour que ces objectifs puissent être atteints est la paix. Or, la paix ne règne pas encore dans mon pays. Comme je l'ai dit hier [686^e séance], nous luttons depuis neuf ans en Malaisie contre le communisme militant et agressif qui, ayant trouvé des partisans parmi les groupes étrangers de la population, a pris les armes contre le gouvernement constitué. Nous sommes plus que jamais résolus, maintenant que nous sommes une nation pleinement souveraine et indépendante, à en finir avec ce combat stérile. Notre Premier Ministre a déclaré que le gouvernement entend mettre fin à cette lutte d'ici le 31 août 1958, anniversaire de notre indépendance.

83. Notre position dans le monde aujourd'hui est unique aussi en ce que nous sommes assez satisfaits de ce que nous possédons déjà. Nous ne cherchons pas à nous procurer auprès de nos amis d'importantes sommes d'argent afin de parvenir à régler nos propres affaires. Nous ne convoitons ni les biens, ni les territoires d'autres pays. Nous avons même refusé d'incorporer à notre petite fédération d'Etats le territoire de Singapour, bien que le gouvernement de ce territoire souhaite cette union volontaire. Pays sous-développé, nous avons naturellement besoin d'une aide pour développer notre économie, en particulier sous la forme d'une assistance technique. Nous avons déjà reçu une aide appréciable de ce genre. Mais mon pays a besoin avant tout de la paix et de la bonne volonté de tous les autres pays, avec lesquels nous désirons entretenir des relations amicales dans un esprit de compréhension mutuelle. J'irai jusqu'à dire que du fait de notre position unique, nous pouvons jouer un rôle impartial dans les affaires mondiales. Il me semble que nous devons faire preuve d'objectivité dans nos jugements et dans nos actes, en tant que Membres de cette grande organisation.

84. Nous prenons donc place parmi vous, pleins d'espoir et de confiance dans la bonté ultime de l'humanité. Nous prenons notre place dans cette assemblée en souhaitant en nous-mêmes que des considérations objectives guident nos débats et nos décisions. Nous croyons avoir justement mérité d'être admis à l'Assemblée; nous croyons que nos seuls mérites nous y ont fait accepter. Maintenant que nous sommes Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous souhaiterions accueillir ici tous les autres pays qui, comme le mien, ont acquis le droit de devenir Membres de l'Organisation.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite)

85. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Pakistan m'a fait savoir qu'il désirait rectifier le vote émis par son pays hier [686^e séance], au moment où le projet de résolution [A/3670, par. 7] dont le Bureau recommandait l'adoption a été mis aux voix dans son ensemble. Au cours du vote par appel nominal, le représentant du Pakistan s'est abstenu. Il souhaite qu'il soit consigné dans le compte rendu que le Pakistan a voté en faveur du projet de résolution. Ainsi, le résultat du vote serait le suivant: 48 voix pour, 27 contre et 6 abstentions. S'il n'y a pas d'objection, le compte rendu sera ainsi rectifié.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 35.